

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Compléter et joindre **feuilles de soin originales**, copies des ordonnances et des **rapports médicaux**, copie de **passport** (page d'identification). Les documents médicaux doivent toujours mentionner les nom et prénom du patient, la date des soins, les coordonnées du praticien, de l'établissement hospitalier, du laboratoire ou du pharmacien. Les reçus de caisse qui ne font pas apparaître toutes ces informations ne sont pas suffisants (une facture détaillée est indispensable). Groupez vos demandes de façon à éviter des remboursements de faible montant et faites des photocopies de tous les documents avant de les adresser à :

ACS Service Médical, A l'attention du Médecin-conseil, 153 rue de l'université 75007 Paris, France.

N° d'attestation: _____ Date de naissance: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse de correspondance complète: _____

Téléphone: _____ E-mail personnel : _____

Les soins reçus sont en rapport avec:

Un Accident: Circonstances (date, lieu, détails): _____

Une Maladie / Diagnostic : Pathologie et date : *(Exemple : anqine 12/09)* _____

Antécédents médicaux et chirurgicaux en lien direct ou indirect avec l'affection concernée : _____

Date des premiers symptômes : _____

Détails des factures de soins ou Produits médicaux:

Date des soins	Pays	Devise et montant réglé	Soins reçus
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____
5. _____	_____	_____	_____

Commentaires: _____

En cas de remboursement je souhaite recevoir:

Un chèque en euros, envoyé à l'adresse française suivante: _____

Un virement sur un compte bancaire en euros (joindre codes IBAN et BIC)

Un virement sur un compte bancaire en devise étrangère (joindre document officiel avec coordonnées bancaires complètes et code SWIFT) **Attention: virements internationaux soumis à des frais bancaires variables et acceptés pour un remboursement minimum de 50€.**

Un virement bancaire sur un compte tiers : joindre en plus la copie de passport du titulaire du compte et une autorisation écrite de l'assuré à recevoir le remboursement sur le compte tiers.